Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260225-2026_001-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-001

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de convocation

30/01/2026

Date d'affichage

25/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 30 janvier 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN **Était absent excusé non représenté :** néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 12 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Alain BALAN

DÉLIBÉRATION N°2026-001

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE ESPACE DES TERRE-NEUVAS / CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES

Vu la délibération n°2025/076 du 26 novembre 2025 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2025/077 du 26 novembre 2025 validant le projet définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

La commission compétente s'est réunie le 9 janvier 2026 pour procéder à l'ouverture des plis et le 20 janvier 2026 et le 3 février 2026 pour leur analyse. A l'issue de ces réunions, après étude des différentes offres et délibération, la commission a émis un avis à l'unanimité pour retenir les entreprises pour 6 lots sur les 7 lots composant le marché de travaux :

- Lot 01 – Curage : l'entreprise CP DESAMIANTAGE, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260225-2026_001-DE

- Lot 02 – Doublages-cloisons-plafonds-isolations : l'entreprise A.M.C.I, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération,
- Lot 04 – Chapes-revêtements de sols – faïences : l'entreprise ELITE CARRELAGE, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération,
- Lot 05 – Peinture : l'entreprise HAMON PEINTURE, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération,
- Lot 06 – Plomberie-chauffage-ventilation : l'entreprise ATOUT CONFORT, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération,
- Lot 07 – Electricité CFA/CFO : l'entreprise ATOUT CONFORT, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération.

Monsieur le Maire explique que 1 lot sur les 7 lots reste à attribuer. Une procédure a été lancée pour le lot 03- menuiseries intérieures bois à la suite de la première ouverture et analyse des offres.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'approuver la décision de la commission compétente quant au choix des entreprises retenues.

La date prévisionnelle du début des travaux est fixée à mi-avril 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir pour le :
- Lot 01 – Curage : l'entreprise CP DESAMIANTAGE pour un montant de 8.209,11 € HT ou 9.030,02 € TTC,
- Lot 02 – Doublages-cloisons-plafonds-isolations : l'entreprise A.M.C.I, pour un montant de 36.188,74 € HT ou 39.807,61 € TTC,
- Lot 04 – Chapes-revêtements de sols – faïences : l'entreprise ELITE CARRELAGE pour un montant de 12.999,99 € HT ou 14.299,99 € TTC,
- Lot 05 – Peinture : l'entreprise HAMON PEINTURE pour un montant de 6.800,00 € HT ou 7.480,00 € TTC,
- Lot 06 – Plomberie-chauffage-ventilation : l'entreprise ATOUT CONFORT pour un montant de 10.331,53€ HT ou 11.364,68 € TTC.
- Lot 07 – Electricité CFA/CFO : l'entreprise ATOUT CONFORT pour un montant de 9.832,61 € ou 10.815,87 €.

MANDATE monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux correspondant,

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que pouvoir adjudicateur, pour la signature du marché public et de tous les documents relatifs aux travaux de création du logement d'urgence,

DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses,

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif 2026 de la commune.

A l'issue de cette délibération, monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des 7 lots du marché de travaux relatifs aux travaux de création du logement d'urgence.

Fait à Matignon, le 24 février 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)